

NOTAIRE

650

## 3 questions à :

# Cristina N. Armella, présidente de l'UINL

« nous observons avec attention le notariat français »



Unión Internacional del Notariado  
Union Internationale du Notariat  
International Union of Notaries



CRÉDIT RESERVE

Élue présidente de l'Union internationale du notariat (UINL) pour 2020-2022, Cristina Noemi Armella est la première femme à occuper ce poste au sein de l'organisation mondiale.

Notaire de la province de Buenos Aires depuis 38 ans, elle est en charge des affaires de la municipalité. Elle est également rectrice de l'Université Notariale Argentine, parmi de nombreux autres postes liés à la vie universitaire.

Elle évoque ici les enjeux de son mandat pour les notariats membres, mais aussi les défis à relever, accélérés par la crise du covid-19.

### 1 Votre programme vise « le renforcement de l'institution », quelles actions particulières souhaitez-vous impulser ?

Ma ligne de conduite est la suivante : « innover sans perdre l'essence ».

J'ai élaboré un plan d'action triennal visant à renforcer l'institution au bénéfice de ses notariats membres mais également des usagers de la profession, les citoyens eux-mêmes.

S'agissant de nos notariats, la détection des risques qu'ils encourent dans chaque pays et région, et l'apport d'une solution, est une tâche prioritaire.

Je souhaite par ailleurs la création d'une Journée mondiale du conseil notarial gratuit au service des citoyens.

De plus, par l'utilisation responsable des nouvelles technologies, j'ai pour objectif d'améliorer la communication, la diffusion d'information et la formation des notaires.

Il est en outre essentiel de continuer le grand travail de coopération avec les États (sur des sujets tels que la lutte contre le blanchiment d'argent ou les modifications législatives) et les organismes internationaux (concernant l'assistance aux plus vulnérables et la gouvernance foncière notamment).

Et bien sûr, j'ai à cœur de conforter notre offre de formation. L'Université mondiale du notariat, projet phare adressé aux jeunes notaires, est maintenue dans une version virtuelle pour 2020. Deux nouvelles Académies notariales continentales, consacrées

à l'étude, la recherche et la diffusion des connaissances scientifiques notariales, sont en création en Afrique et en Asie. Enfin, une plateforme éducative virtuelle, qui inclura des vidéoconférences et une bibliothèque internationale de lois et de jurisprudence, est en cours d'élaboration. C'est un projet de grande envergure qui, je l'espère, intéressera nos confrères du monde entier.

### 2 Quels sont les défis posés par la pandémie mondiale de covid-19 ?

La pandémie a rapidement touché, à des degrés variables, tous les pays membres.

Le confinement et les restrictions de circulation ont modifié la réalité du monde. En quelques semaines, il a fallu adapter l'activité notariale et le fonctionnement de notre institution.

Le défi fondamental a été de mettre en œuvre, plus rapidement que prévu, l'utilisation massive des nouvelles technologies. Ainsi, toutes les réunions physiques ont été remplacées progressivement par des réunions en ligne : visites aux notariats membres, conférences et séminaires. Il faut que les notaires de tous les continents deviennent habitués de ces outils virtuels.

L'autre défi, beaucoup plus grand, est précisément de persuader les notaires de ne pas adopter, poussés par la rapidité voulue par les affaires, des solutions technologiques qui ne garantissent pas la délivrance d'actes notariés de qualité équivalente au support

papier. Je travaille pour que tous les notariats membres puissent s'appuyer sur des plateformes sécurisées et indépendantes. Il faut en outre que l'accès au document notarié électronique puisse être garanti pour l'avenir. Dans tous les cas, je souligne que c'est le notaire, officier public, qui doit décider de l'adéquation de l'utilisation des outils technologiques pour chaque acte. Il est le seul responsable de l'authentification.

Nous observons avec attention le notariat français, pionnier en matière d'acte électronique et à distance. Je suis d'ailleurs très heureuse que Lionel Galliez, notaire français, très actif en faveur de l'UINL, soit notre vice-président pour l'Europe.

### 3 Quelles évolutions voyez-vous se profiler pour l'UINL ?

Le notariat de droit continental est présent dans le monde entier et l'UINL compte actuellement 89 membres. Il ne fait aucun doute que la fonction notariale continue à susciter de l'intérêt : plusieurs pays font appel à notre expertise, en Asie centrale, en Afrique, etc. En Asie, le notariat est également en cours d'organisation et de renforcement. L'avenir exige en conséquence une institution organisée et proactive, démontrant sans relâche l'apport du notariat à la sécurité juridique. Notre pratique en tant qu'officiers publics au sein d'un système de justice préventive nous distingue d'autres professionnels du droit.

Les notaires font partie de la communauté. Fiables et hautement qualifiés, ces hommes et ces femmes accompagnent les personnes physiques dans les actes les plus importants de leur vie, et les personnes morales dans leur développement.

Les actes notariés consolident les droits des individus et des États, contribuent à une économie vertueuse et soutiennent la paix sociale. C'est là que réside la véritable pertinence de l'existence du système notarial.

PROPOS RECUEILLIS PAR ÉLODIE LETOUCHE,  
CONSULTANTE POUR L'UNION INTERNATIONALE  
DU NOTARIAT (UINL)